

Province du Québec
Municipalité de Sheenboro

Réunion ordinaire du conseil municipal de Sheenboro le 9 septembre 2024
à 18h30

Sont présents en personne : la maire Doris Ranger, les conseillers Karen Shea, Lorna Brennan Agnesi, John Brennan, Richard Bradshaw, Shamus Morris et Dick Edwards.

Ashlee Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Simon Tessier, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h31.

2. Enregistrement de la séance

La réunion en cours est enregistrée à des fins administratives.

3. Adoption de l'ordre du jour

149 -2024

Il est proposé par le conseiller Brennan d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

4. Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

5. Adoption du procès-verbal

150 -2024

Il est proposé par le conseiller Agnesi que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 août 2024 soit adopté.

Adopté

6. Période de questions

Une autre période de questions a eu lieu concernant le transfert de propriété des portions non contiguës de la route de Trout Lake appartenant aux municipalités (environ. 5KM) au Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF)

7. Rapport des inspecteurs municipaux

Le rapport des inspecteurs a été distribué au Conseil.

8. Administration

A. Paiement des factures

151 -2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw de payer les factures telles qu'énumérées.

CERTIFICATS DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES : Je soussignée, Ashlee Poirier, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses dont le total s'élève à \$ 50 361,19 ont été proposés.

Signé à Sheenboro, Québec
Ce 9 septembre 2024.

Ashlee Poirier, directrice générale/secrétaire-trésorière

B. Politique de lutte contre le harcèlement n° 2024-001

Politique de prévention et de gestion du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit de travailler dans un environnement de travail qui protège sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour chaque employeur d'adopter et de mettre à disposition une politique de prévention et de gestion des situations de harcèlement, y compris une section sur la conduite sexuelle;

ATTENDU QUE la municipalité de Sheenboro s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs à l'égard de toute situation pouvant être considérée comme du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, et à tenir l'ensemble de l'organisation responsable à cet égard;

ATTENDU QUE la municipalité de Sheenboro ne tolère ni n'accepte aucune forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité sur son lieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chaque membre de l'organisation municipale de contribuer au maintien et à la promotion d'un milieu de travail sain;

DONC,

152-2024 Il est proposé du par le conseiller Bradshaw, adoptée à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sheenboro adopte la politique de prévention et de gestion des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail :

Adopté

C. Pontiac Journal Ajouter

153 -2024 Il est proposé par le conseiller Brennan de publier une annonce au nom des entreprises de notre municipalité et des municipalités voisines pour commémorer la Semaine des petites entreprises (20-26 octobre) ·

Adopté

D. Facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale

Résolution visant à appuyer la modification de l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale

ATTENDU QUE le processus d'évaluation municipal actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur des propriétés;

ATTENDU QUE ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés, notamment au cours des 2^e et 3^e années du rôle triennal ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sheenboro exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale et le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation foncière plus équitable et transparente pour le bien-être de ses résidents;

ATTENDU QUE l'ajustement du taux d'imposition municipal n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas le problème ;

ATTENDU QUE d'autres municipalités pourraient se retrouver dans cette situation de facteurs comparatifs élevés et de leurs impacts négatifs : calcul des parts de la MRC, calcul des frais de la Sûreté du Québec et leurs impacts sur les résidents : taxes scolaires, droits de mutation sur la valeur normalisée, etc .;

IL EST RÉSOLUT QUE :

1. La municipalité de Sheenboro demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant l'accent sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif.
2. Le conseil municipal de Sheenboro propose l'adoption d'une nouvelle méthode d'évaluation foncière qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit effectué par unité de base ou par unité de valeur. De plus, nous demandons que le facteur comparatif des deuxième et troisième années du rôle triennal soit sans incidence sur les municipalités et leurs résidents.
3. La municipalité de Sheenboro invite les autres municipalités à appuyer cette initiative et à adopter une résolution similaire afin d'harmoniser et d'équité l'évaluation foncière dans toute la région. Nous invitons également les municipalités à signer et à diffuser la pétition à l'Assemblée nationale.
4. Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et du Logement, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

154 -2024 Il est proposé par le conseiller Shea d'adopter cette motion pour soutenir la résolution d'Alleyn-et-Cawood .

Adopté

E. Élections de 2025

Discussion sur la possibilité pour les municipalités de moins de 2000 habitants d'avoir un conseil composé de quatre (4) conseillers et d'un (1) maire.

Reporté à la prochaine réunion.

F. Demande de congés DG

155 -2024 Il est proposé par le conseiller Brennan d'approuver la demande de vacances du directeur général.

Adopté

G. Site web

Le nouveau site web de Sheenboro a été présenté au conseil municipal. Il est encore en cours d'élaboration, mais les premiers résultats sont excellents.

9. Environnement

A. Site de transfert

156-2024 Le conseiller Bradshaw propose de fixer les heures d'ouverture du site de transfert pour l'hiver 2024-2025 aux dimanches de 12 h à 16 h.

Adopté

10. Travaux publics

A. Licenciements saisonniers

157-2024 Il est proposé par le conseiller Morris d'abroger la motion n° 102-2024

Adopté

158-2024 Il est proposé par le conseiller Morris de conserver un employé pendant la saison hivernale 2024-2025 à 35 heures/semaine et de licencier un employé pour la saison.

Adopté

11. Correspondance

A. Route de D'Arcy

159 -2024 Il est proposé par le conseiller Brennan de permettre au Quad Club d'effectuer des travaux sur D'Arcy Road comme discuté par le Conseil.

Adopté

B. Petit-déjeuner de collecte de fonds du MRC Pontiac pour Centraide Outaouais

Le conseil a décidé de ne participer à aucun don pour le moment.

C. Lettre de demande du contribuable

160-2024 Il est proposé par la conseillère Agnesi-Brennan de faire installer un panneau de jeu pour enfants dans les deux sens près de la rue civique n° 4 sur le chemin Sullivan.

Adopté

D. Lettre de demande du contribuable

Un contribuable a demandé au conseil municipal d'envisager de réduire les limites de vitesse sur les chemins Fort-William et Tripp afin d'améliorer la sécurité des automobilistes.

12. Varia

A. Sheenboro RA

161 -2024 Il est proposé par le conseiller Shea de faire un don de 800,00 \$ à l'Association récréative de Sheenboro pour couvrir les coûts de réparation du mur du centenaire.

Adopté

13. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 9 octobre 2024 à 18h30.

14. Clôture de la réunion

162 -2024 Proposition du conseiller Morris que la séance soit ajournée à 20h50.

Adopté

Directeur général Maire / Secrétaire-trésorier

Moi, *Doris Ranger, maire*, atteste que la signature de ce procès-verbal équivaut à la signature de toutes les motions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.